



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS CONDAMNE FERMEMENT LES ACTES DE MALVEILLANCE COMMIS EN MARGE DES RASSEMBLEMENTS

Arras, le 17 mars 2023

Ce matin, des coupures sauvages de courant ont à nouveau été opérées à Boulogne-sur-Mer, sur la zone industrielle Capécure ainsi que chez des particuliers, dans le cadre du mouvement de contestation de la réforme du système de retraite.

Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais, condamne fermement ces actes de malveillance pouvant engendrer des conséquences irréversibles pour les personnes ayant une santé fragile et occasionnant en outre des pertes économiques très importantes pour les entreprises du secteur.

Le préfet a signalé ces faits au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer au titre de l'article 40 du code de procédure pénale. Tout nouvel acte de malveillance sera systématiquement porté à la connaissance du procureur de la République compétent par le préfet.

Le préfet appelle les manifestants à faire preuve de responsabilité dans le respect du parcours annoncé et des consignes de sécurité. Si la liberté de manifester est garantie, elle doit être conciliée avec le respect de l'ordre public.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)